

057 - MATHIAU - 15102019 - 13427

Sujet: [INTERNET] Enquête publique sur le projet de parc éolien de Bersac-sur-Rivalier

De : Pierrette MATHIAU <centauree@gmail.com>

Date : Tue, 15 Oct 2019 13:27:42 +0200

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Bonjour,

Vous trouverez, en pièce jointe, une lettre à l'attention du Commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique sur le projet de parc éolien sur la commune de Bersac-sur-Rivalier.

Je vous remercie de prendre en compte cette contribution dans le cadre de l'enquête et de noter que je suis fermement opposée à la réalisation de ce projet.

Bien cordialement,

Pierrette MATHIAU
27 rue des Fleurs
87160 Arnac la Poste

191015 Enquete publique Projet eolien Bersac sur Rivalier.pdf

Content-Type: application/pdf

Content-Encoding: base64

Pierrette MATHIAU
Château de l'Age
27 rue des Fleurs
87 160 ARNAC-LA-POSTE

Arnac-la-Poste, le vendredi 15 octobre 2019

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Mairie de Bersac-sur-Rivalier
87 370 BERSAC-SUR-RIVALIER

Objet : Enquête publique projet éolien BERSAC-SUR-RIVALIER

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Par la présente, je souhaite vous faire part de mon opposition déterminée à l'installation d'aérogénérateurs sur la commune de Bersac-sur-Rivalier, et cela, pour de nombreuses raisons.

Tant que la production d'énergie éolienne sera **intermittente, aléatoire, non pilotable et sans moyen de stockage réel**, les aérogénérateurs obligent à maintenir l'actuel parc nucléaire et la production hydroélectrique permettant d'assurer un niveau de base minimum de production d'électricité. Ils impliquent aussi l'augmentation des centrales thermiques pour réguler la production en fonction de la demande. **Indirectement, l'éolien est polluant en entraînant de facto une augmentation des émissions de CO₂** alors que la France s'est engagée à les limiter.

Ils produisent donc une **énergie inutile et chère**, que la France revend même, parfois à perte, à d'autres pays. C'est une des raisons pour lesquelles l'électricité n'a jamais atteint des prix aussi bas sur le marché alors que nous, consommateurs (dont un nombre croissant sont en situation de précarité énergétique), la payons de plus en plus chère. Il faut dire que si l'on étudie un tant soit peu les modalités de financement de l'éolien, ils semblent que certains s'en mettent plein les poches (notamment des fonds de pension) ! (voir à ce sujet les reportages instructifs : *Pièces à convictions « les éoliennes : le vent du scandale »/« A qui profite les éoliennes ? »/« L'arnaque de l'éolien »* avec Jean-Louis Doucy initialement favorable à l'éolien).

En outre, dans notre région limousine :

- ⇒ **les aérogénérateurs**, bien que de plus en plus hauts, **ne produisent quasiment rien, les vitesses de vent requises étant rares** (voir par exemple les chiffres de production à La Souterraine).
- ⇒ **Chaque commune rurale de ce territoire a entre 1 à 2 projets** en cours à des stades divers. Nous faisons donc face à une véritable invasion de machines de plus en plus gigantesques (200 m et plus pour certaines). Si une partie ou tous ces projets se concrétisent, notre belle campagne va progressivement se transformer en **véritable zone industrielle perdant ses principaux atouts : la qualité du cadre de vie et son attrait patrimonial et paysager**.
- ⇒ Pour limiter la perte des dotations dont elles sont bénéficiaires, **les communes se laissent « acheter » par les promoteurs qui leurs « offrent » des montants**

« **compensatoires** » **dérisoires**. Ces derniers profitent donc de la paupérisation du milieu rural.

⇒ **Les témoignages de riverains d'éoliennes subissant des nuisances** sonores, sanitaires, de dégradation de leur cadre de vie...**sont surabondantes** (y compris de personnes au départ favorables à l'éolien et en tirant partie financièrement par la mise à disposition de leurs terres), montrées sur le net mais presque tout le monde « s'en fout »...Voir à ce propos le retour d'expérience d'un riverain du nouveau parc de Lussac-les-Eglises : Chaîne You tube « l' éolien au quotidien en haut limousin » et le récent reportage du 7 avril 2019 sur France 5 « *Eoliennes le Vent de la fronde* ». Ce qui est proprement scandaleux, outre cette indifférence, c'est que ceux qui créent les nuisances s'enrichissent et ceux qui les subissent n'ont droit à aucun dédommagement, un comble !

Quand allons-nous arrêter cette gabegie qui :

- rend le quotidien des riverains insupportable, atteint leur bien-être et parfois leur santé,
- ruine nos campagnes (mises en vente de maisons, annulations d'achats, perte de touristes, baisse des rénovations d'habitats anciens...)
- enlaidit la 1^{ère} destination touristique du monde (pour combien de temps ?)
- fait augmenter le prix de l'électricité alors que nombre de nos concitoyens sont déjà en précarité énergétique,
- et entraîne une augmentation du recours aux énergie fossiles et des émissions de CO₂,
- enrichit des entreprises privées en puisant dans le porte-monnaie (CSPE) de ceux qui sont déjà assaillis d'impôts ?

Certains pays ont compris l'imposture qui se cachait derrière l'écolo-business de l'éolien et ont arrêté de le subventionner avec l'argent des contribuables ...ce fut l'arrêt immédiat de l'installation d'éoliennes.

Mais en France, le lobby éolien est puissant ... et profite de la méconnaissance du dossier de nombre d'acteurs y compris de commissaires enquêteurs et préfets qui, en outre, obéissent au doigt et à l'œil aux consignes gouvernementales.

La preuve en est que les avis négatifs sont majoritaires dans les enquêtes publiques mais les avis des commissaires sont la plupart du temps positifs comme ceux des Préfets. Après, on se targue de prôner la démocratie participative ! Certains d'entre nous ne sont pas dupes. A l'échelle du département et de la région, la colère gronde et les associations anti-éoliennes unissent leurs forces avec notamment la FETEM et Robins des Vents pour interpeler les pouvoirs publics et demander d'urgence à ce que les témoignages dramatiques de riverains nombreux en France et dans le monde entier soient pris en considération et demander de toute urgence l'arrêt des projets en cours, ce que vient de faire le département de la Charente-Maritime en votant le 22 mars dernier un moratoire de 2 ans gelant toute implantation de nouveaux aérogénérateurs.

J'ose encore espérer (sans trop d'illusions) qu'à Bersac-sur-Rivalier, les commissaires enquêteurs feront preuve d'une certaine conscience « professionnelle » en prenant le temps de prendre véritablement connaissance de ce dossier éolien tant sur les plans technique que financier, sanitaire etc. ...

Si vous avez un minimum de connaissances de ce dossier, Monsieur le commissaire enquêteur, vous ne pourrez qu'émettre un avis négatif pour l'installation d'aérogénérateurs sur Bersac-sur-Rivalier, tant l'imposture vous apparaîtra criante. Ensuite, il ne reste plus qu'à avoir le courage et l'éthique personnelle pour oser aller à l'encontre d'une politique mise en œuvre au plus haut niveau de l'état au service d'entreprises puissantes internationales.

Pierrette MATHIAU